

Décision

Générale

colonial

Décision n° 223 nommant un Commission chargée de l'impôt recensement et à l'évaluation de d'impôt locatif des propriétés bâties de la ville de Djibouti.

n° 223

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1907

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 23 Décembre 1907, une Commission compose: MM. le Chef du Bureau des Finances: le Chef du Service des Travaux Publics ; le chef du bureau chargé de la propriété foncière, et un Membre de la Commission de la propriété est chargée de procéder au recensement et à l'évaluation de l'importance locative des propriétés bâties de la ville de Djibouti.